

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015**

A une séance ordinaire tenue le 19 octobre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**EST ABSENTE :**

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
-----------------------	--------------------

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 581-10-2015  
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé avec le retrait des points 5.1, 5.2 et 5.3:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 21 et 22 septembre 2015**
- 4- **Règlements**
  - 4.1- Adoption : Amendement au règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme (*Règlement 10-A-2015*)
  - 4.2- Avis de motion : Amendant le règlement sur les PIIA :

- pour créer une section 8 au chapitre 4, intitulée « Dispositions applicables à la zone H236 »;
  - pour y introduire des objectifs et critères d'évaluation relatifs à l'architecture des constructions et l'aménagement des terrains;
  - pour assujettir toute nouvelle construction ou modification à une construction existante, tout aménagement paysager et tout aménagement d'un espace de stationnement dans la zone H236 à l'approbation de plans d'implantation et intégration architecturale.
- 4.3- Avis de motion : Amendant le règlement de zonage no.222-2008 afin de retirer de la liste des classes d'usages autorisées, la catégorie C.6.g, comme autorisée dans la zone CP335

## **5- Soumissions**

- ~~5.1- Résultat des soumissions : Fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieur~~
- ~~5.2- Résultat des soumissions : Fourniture et livraison de corbeilles extérieures compartimentées pour les déchets et matières recyclables~~
- ~~5.3- Résultat des soumissions : Camions service vie communautaire et service de l'urbanisme~~

## **6- Administration et Finances**

- 6.1- Annulation de différents mandats non-exécutés auprès de bureau de notaire
- 6.2- Subvention Maison des Jeunes de Saint-Sauveur
- 6.3- Radiation des petits soldes de 0,01 à 5,00 \$ de taxes foncières
- 6.4- Radiation de taxes foncières prescrites
- 6.5- Annulation de solde de comptes de taxes suite à l'adjudication à la Ville de lots acquis lors de la vente pour non-paiement de taxes
- 6.6- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

## **7- Sécurité publique**

- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 30 septembre 2015

## **8- Travaux publics et génie**

- 8.1- Paiement de facture travaux réfection de trottoirs (339 659,73 \$)
- 8.2- Paiement de facture traverse de piétons chemin Lac Millette (30 151,91 \$)

## **9- Environnement**

- 9.1- Troisième avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts pour son budget d'opération 2015
- 9.2- Adoption du budget 2016 de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Piedmont/Saint-Sauveur

**10-Urbanisme** (10.1 à 10.20: Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 5 octobre 2015)

- 10.1- 2501 Ch Jean-Adam : «Au Coin du Jardin R.G. inc» rénovation, plan 2015-108
- 10.2- 49 de la Gare : rénovation, plan 2015-109
- 10.3- 200 Principale : «9298-6850 Québec inc» rénovation, plan 2015-110
- 10.4- 4-6 Saint-Jacques : stationnement, plan 2015-111
- 10.5- 173 Principale «Société en commandite Saint-Sauveur inc» rénovation, plan 2015-112
- 10.6- 104 Principale rénovation plans 2015-124, 2015-125 et 2015-126
- 10.7- 433 Principale «Dion CPA inc» enseigne sur poteau, plan 2015-113
- 10.8- 66 de la Gare « Chez Suzette» enseigne communautaire, plan 2015-115
- 10.9- 2433 chemin Jean-Adam «Entrepôt Rona Dagenais» enseigne sur poteau, plan 2015-116
- 10.10- 117-121 de l'Église structure communautaire plan 2015-117
- 10.11- 1000 chemin Avila «Carré Avila» structure communautaire plan 2015-118
- 10.12- 1000 chemin Avila local 2 «Groupe Investors» Enseignes à plat plan 2015-119 et suspendue plan 2015-127
- 10.13- 341 Principale «Axe Consortium inc» structure communautaire plan 2015-120
- 10.14- 1000 chemin Avila local 1D «Second Cup» enseigne communautaire, plan 2015-123
- 10.15- Demande de dérogation mineure *Accord de principe*: 1577 côte Saint-Gabriel
- 10.16- Demande de dérogation mineure *Accord de principe*: 106 chemin Mont-Maribou
- 10.17- Demande de dérogation mineure *Accord de principe*: 56 avenue Hochar
- 10.18- Lotissement chemin Lewis lot 334-239 plan 2015-122

- 10.19- Dérogation mineure *Accord de principe*: Rue Principale, lot 2  
315 238
- 10.20- Dérogation mineure 77, avenue de l'Église (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.21- Dérogation mineure 20, avenue Vital (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.22- Remboursement du dépôt pour un PPCMOI rue Paul
- 10.23- Mandat aviseurs légaux démolition 24 chemin du Plein-Air
- 10.24- Remboursement d'un dépôt de garantie pour aménagement paysager Chemin du Mont-Saint-Sauveur
- 10.25- Arrêt des procédures en cour supérieure pour la remise en état du Chemin Galènes-Bleues, et annulation de la résolution 486-08-2014
- 10.26- Mandat aviseurs légaux pour ordonnance de travaux 130 de la Voie Lactée
- 10.27- Remboursement d'un dépôt de garantie pour aménagement paysager 46 chemin Bellevue
- 10.28- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 septembre 2015

#### **11-Vie Communautaire**

- 11.1- Autorisation pour l'acquisition de buts de soccer

#### **12-Ressources Humaines**

#### **13-Correspondance**

- 13.1- Souper annuel du Musée du ski des Laurentides (24 octobre 2015)
- 13.2- Campagne de financement de l'Association Régional des Loisirs pour Personnes Handicapés des Laurentides
- 13.3- Demande de permis pour tenir le marchethon annuel de l'école Marie-Rose
- 13.4- Demande de subvention Opération Nez rouge
- 13.5- Société Canadienne du Cancer : Gala des grands chefs (13 novembre 2015)

#### **14-Points nouveaux**

- 14.1- Maintien de l'appellation de l'école Marie-Rose
- 14.2- Demande au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de nommer un conciliateur dans le dossier d'annexion avec Mille-Isles

#### **15-Période de question du public (L.C.V. 322)**

#### **16-Levée de l'assemblée**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

### **RÉSOLUTION 582-10-2015** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015 est approuvé tel que déposé.

### **RÉSOLUTION 583-10-2015** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2015 est approuvé tel que déposé.

### **RÉSOLUTION 584-10-2015** **ADOPTION RÈGLEMENT AMENDANT** **LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN** **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 10-A-2015**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 septembre 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 septembre 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le règlement numéro 10-A-2015 amendement le règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme est adopté.

**AVIS DE MOTION 585-10-2015**  
**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT**  
**CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION**  
**ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 225-H-10-2015**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 225-H-10-2015 amendement le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour créer une section 8 au chapitre 4, intitulée « Dispositions applicables à la zone H236 », pour y introduire des objectifs et critères d'évaluation relatifs à l'architecture des constructions et l'aménagement des terrains et pour assujettir toute nouvelle construction ou modification à une construction existante, tout aménagement paysager et tout aménagement d'un espace de stationnement dans la zone H236 à l'approbation de plans d'implantation et intégration architecturale.

**AVIS DE MOTION 586-10-2015**  
**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE NO.222-2008 AFIN DE RETIRER DE LA LISTE**  
**DES CLASSES D'USAGES AUTORISÉES,**  
**LA CATÉGORIE C.6.G, COMME AUTORISÉE**  
**DANS LA ZONE CP335**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AO-10-2015 amendement le règlement de zonage no.222-2008 afin de retirer de la liste des classes d'usages autorisées, la catégorie C.6.g, comme autorisée dans la zone CP335.

**RÉSOLUTION 587-10-2015**  
**ANNULATION MANDATS NON-EXÉCUTÉS**  
**AUPRÈS DE BUREAU DE NOTAIRE**

ATTENDU Différents mandats au bureau des notaires Major et Lazure au cours des ans qui doivent être annulés, la Ville de Saint-Sauveur n'ayant plus de raison de procéder dans ces dossiers;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise le greffier à procéder avec l'annulation des résolutions 512-08-2006, 170-03-2010 et 456-08-2014.

**RÉSOLUTION 588-10-2015**  
**SUBVENTION MAISON DES JEUNES**

ATTENDU : La demande d'aide financière présentée par la Maison des Jeunes Saint-Sauveur/Piedmont pour l'année 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière additionnelle au montant de 4000 \$ pour l'année 2015 est accordée à la Maison des Jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont.

**RÉSOLUTION 589-10-2015**  
**RADIATION DE PETITS SOLDES**  
**DE TAXES FONCIÈRES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 15 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à radier des petits soldes de taxes foncières entre 0,01 \$ et 5,00 \$ pour un montant total de 1 318,59 \$.

**RÉSOLUTION 590-10-2015**  
**RADIATION DE TAXES FONCIÈRES PRESCRITES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 15 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à radier les comptes de taxes foncières prescrites apparaissant à la liste préparée par le trésorier.

**RÉSOLUTION 591-10-2015**  
**ANNULATION DE SOLDE DE COMPTES DE TAXES**

ATTENDU L'adjudication à la Ville de Saint-Sauveur des lots acquis lors de la vente pour non-paiement de taxes;

ATTENDU Qu'il est nécessaire de procéder à l'annulation des soldes de taxes sur ces dits lots;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 15 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à radier la liste des taxes foncières pour les lots acquis par la Ville de Saint-Sauveur pour une valeur de 79,74 \$ tel que déposé.

**RÉSOLUTION 592-10-2015**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 15 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 40857 à 41153) pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2015 au montant de 560 534,45 \$ est acceptée.

**COMMENTAIRE 593-10-2015**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en septembre 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 30 interventions durant le mois dont, entre autre, 4 entraides, 2 senteur de fumée apparente, 3 fausses alarme, 3 système d'alarme en opération, 1 alarme annulée, 2 feu de véhicule, 1 feu de rebuts, 1 déversement, 1 sauvetage, 1 fil électrique dans la rue et 4 feux d'installation électrique HQ.

**RÉSOLUTION 594-10-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**RÉFECTION DE TROTTOIRS**

ATTENDU La résolution 519-08-2015, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de pavage rue de l'Église et rue de la Gare, pavage de la rue des Buses phase 3 et réfection et construction de trottoirs à différents endroits;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 6 octobre 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé pour le pavage des rues de l'Église et de la Gare, du règlement d'emprunt 423-2015 pour le pavage de la rue des Buses phase 3 et du règlement d'emprunt 415-2015 pour la réfection et construction de trottoirs à différents endroits;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Asphaltage Constructions Anor inc la somme de 339 659,73 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 1 pour le pavage des rues de l'Église et de la Gare, le pavage de la rue des Buses phase 3 et pour la réfection et construction de trottoirs à différents endroits.

**RÉSOLUTION 595-10-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**TRAVERSE DE PIÉTONS CHEMIN LAC MILLETTE**



ATTENDU La résolution 434-07-2015, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de construction d'une traverse de piétons sur le chemin Lac Millette au niveau d'Habitat;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 6 octobre 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Groupe TNT la somme de 30 151,91 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 1 pour des travaux de construction d'une traverse de piétons sur le chemin Lac Millette au niveau d'Habitat.

**RÉSOLUTION 596-10-2015**  
**AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**  
**USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET**  
**SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS**

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 10-10-15 émise lors de la réunion du 6 octobre 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 7 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La troisième avance de fonds suivante, pour l'année 2015, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts :

1. Contribution de Saint-Sauveur-des-Monts : 111 546,74 \$
2. Contribution de Saint-Sauveur : 60 286,73 \$

**RÉSOLUTION 597-10-2015**  
**ADOPTION BUDGET 2016 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**  
**USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET**  
**SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS**

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 13-10-15 pour le dépôt du budget pour l'année 2016 de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées

de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts au montant total de 647 502, \$. Les contributions sont réparties comme suit :

Secteur Village de Saint-Sauveur-des-Monts :	333 977,85 \$
Secteur Paroisse de Saint-Sauveur :	180 543,62 \$
Piedmont	132 980,53 \$

**RÉSOLUTION 598-10-2015**  
**2 501, CHEMIN JEAN-ADAM : « AU COIN DU JARDIN R.G. INC. »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-108**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0705 présentée le 21 septembre 2015 pour la propriété du 2 501, chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-108, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 2 501, chemin Jean-Adam.

**RÉSOLUTION 599-10-2015**  
**49, AVENUE DE LA GARE**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-109**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0441 présentée le 17 septembre 2015 pour la propriété du 49, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-109, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 49, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 600-10-2015**  
**200, RUE PRINCIPALE : « 9298-6850 QUÉBEC INC. »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-110**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0599 présentée le 18 septembre 2015 pour la propriété du 200, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-110, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 200, rue Principale.

**RÉSOLUTION 601-10-2015**  
**4-6, AVENUE SAINT-JACQUES**  
**STATIONNEMENT, PLANS 2015-111**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0799 présentée le 25 septembre 2015 pour la propriété du 4-6, avenue Saint-Jacques;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-111, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 4-6, avenue Saint-Jacques.

**RÉSOLUTION 602-10-2015**  
**173, RUE PRINCIPALE : « SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ST-  
SAUVEUR INC. »**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-112**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de

permis 2015-0792 présentée le 29 septembre 2015 pour la propriété du 173, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-112, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 173, rue Principale.

**RÉSOLUTION 603-10-2015**  
**104, RUE PRINCIPALE**  
**RÉNOVATION, PLANS 2015-124, 2015-125 et 2015-126**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0798 présentée le 2 octobre 2015 pour la propriété du 104, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-124, 2015-125 et 2015-126, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 104, rue Principale.

**RÉSOLUTION 604-10-2015**  
**433, RUE PRINCIPALE : « DION CPA INC. »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2015-113**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0752 présentée le 17 septembre 2015 pour la propriété du 433, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-113, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 433, rue Principale.

**RÉSOLUTION 605-10-2015**  
**66, AVENUE DE LA GARE : « CHEZ SUZETTE »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-115**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0740 présentée le 7 juillet 2015 pour la propriété du 66, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-115, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 66, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 606-10-2015**  
**2 433, CHEMIN JEAN-ADAM : « ENTREPÔT RONA DAGENAIS »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2015-116**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0801 présentée le 23 septembre 2015 pour la propriété du 2 433, chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-116, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 2 433, chemin Jean-Adam.

**RÉSOLUTION 607-10-2015**  
**117-121, AVENUE DE L'ÉGLISE**  
**STRUCTURE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-117**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0119 présentée le 21 septembre 2015 pour la propriété du 117-121, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-117, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 117-121, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 608-10-2015**  
**1 000, CHEMIN AVILA : « CARRÉ AVILA »**  
**STRUCTURE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-118**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0802 présentée le 23 septembre 2015 pour la propriété du 1 000, chemin Avila;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-118, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 1 000, chemin Avila.

**RÉSOLUTION 609-10-2015**  
**1 000, CHEMIN AVILA, LOCAL 2 : « GROUPE INVESTORS »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-119**  
**ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2015-127**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation présentée le 23 septembre 2015 pour la propriété du 1 000, chemin Avila, local 2;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère d'évaluation qui prévoit qu'une enseigne ne doit pas masquer un élément architectural du bâtiment;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-127 et refuse les plans 2015-119, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 1 000, chemin Avila, local 2, au motif que la localisation proposée pour l'enseigne à plat masque un élément architectural du bâtiment.

**RÉSOLUTION 610-10-2015**  
**341, RUE PRINCIPALE : « AXE CONSORTIUM INC. »**  
**STRUCTURE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-120**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0780 présentée le 25 septembre 2015 pour la propriété du 341, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-120, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 341, rue Principale.

**RÉSOLUTION 611-10-2015**  
**1 000, CHEMIN AVILA, LOCAL 1 D : « SECOND CUP »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-123**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2013-0112 présentée le 23 septembre 2015 pour la propriété du 1 000, chemin Avila, local 1 D;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-123, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 1 000, chemin Avila, local 1 D.

**RÉSOLUTION 612-10-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**1 577, CÔTE SAINT-GABRIEL OUEST**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 110.16° b) du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre la construction d'un abri d'auto détaché dans la cour avant, devant le bâtiment principal, sans jamais empiéter dans la marge avant.

**RÉSOLUTION 613-10-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**106, CHEMIN DU MONT-MARIBOU**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;



ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 227.1° du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre la construction d'un toit ayant un seul versant avec une pente de 3/12.

**RÉSOLUTION 614-10-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**56, AVENUE HOCHAR**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure aux articles 112 et 113 du règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser la position du bâtiment principal à 1,33 m de la ligne latérale gauche au lieu des 3 m requis et à 3,68 m de la ligne arrière au lieu des 6 m requis à la grille des usages pour la zone H 320.

**RÉSOLUTION 615-10-2015**  
**LOTISSEMENT : CHEMIN LEWIS**  
**334-239, PLANS 2015-122**

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 octobre 2015, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-122, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 334-239, situés sur le chemin Lewis, et d'accepter en paiement la somme de 1 619,45 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

**RÉSOLUTION 616-10-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**LOT 2 315 238**

ATTENDU Les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU Que nonobstant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 9 septembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'annexe «A» du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre un bâtiment de 13,5 mètres de hauteur au lieu de 10,5 mètres et le nombre d'étages à 3 au lieu de 2,5 pour la zone H 236.

**RÉSOLUTION 617-10-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**77, AVENUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU La résolution 552-09-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 23 septembre 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre la construction d'un garage à une distance de 1,2 m de la ligne de lot avant au lieu de 1,5 m pour la propriété située au 77 avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 618-10-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**20, AVENUE VITAL**

ATTENDU La résolution 553-09-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 23 septembre 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 112 et 113 du règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser la position du bâtiment principal à une distance de 2,20 m au lieu de 3 m de la ligne de lot latérale ainsi que celle de la remise à 0,77 m au lieu de 1 m de la ligne de lot arrière pour la propriété située au 20 avenue Vital.

**RÉSOLUTION 619-10-2015**  
**REMBOURSEMENT DU DÉPÔT**  
**POUR UN PPCMOI RUE PAUL**

ATTENDU La demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'extrémité de la rue Paul;

ATTENDU Le dépôt exigé par le règlement 258-D-2014 pour une demande de PPCMOI incluant la somme de 1 500 \$ pour les frais de publication;

ATTENDU Que suite au refus de la Ville de procéder avec le PPCMOI aucune publication n'a été faite;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à rembourser à 9250-0057 Québec inc la somme de 1 500 \$ à titre de remboursement des frais de publication non-utilisés.

**RÉSOLUTION 620-10-2015**  
**MANDAT AVISEURS LÉGAUX**  
**ORDONNANCE 24 PLACE DU PLEIN-AIR**

ATTENDU qu'un incendie a presque entièrement ravagé le bâtiment situé au 24, Place du Plein Air;

ATTENDU que des travaux de démolition et sécurisation du site ont été partiellement réalisés suite à ce sinistre;

ATTENDU que ce bâtiment n'est pas habitable et que des ruines de l'incendie restent encore présents sur le site;

ATTENDU la présence sur le site d'un garage détaché et d'une piscine creusée, il s'agit d'un bâtiment et d'une construction accessoire (piscine) non autorisés en l'absence d'un bâtiment principal;

ATTENDU qu'il a été constaté par un inspecteur en bâtiments que la piscine n'est pas clôturée de façon conforme et sécuritaire;

ATTENDU les demandes et avis de correction transmis par la Ville dont celles du 12 août 2014, le 2 juillet 2015 et le 1<sup>er</sup> octobre 2015;

ATTENDU qu'à ce jour, le propriétaire n'a pas obtempéré aux demandes de la Ville et qu'il maintient la situation dérogatoire de l'immeuble;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE Le cabinet Prévost, Fortin, D'Aoust soit mandaté pour déposer devant la Cour supérieure du Québec les requêtes nécessaires afin d'obtenir la démolition du bâtiment incendié, incluant ses fondations, la démolition du garage détaché et de la piscine creusée.

**RÉSOLUTION 621-10-2015**  
**REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE**  
**AMÉNAGEMENT PAYSAGER**  
**CHEMIN DU MONT-SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU le dépôt pour garantir la conformité des aménagements paysagers pour les propriétés du 110 au 224 chemin du Mont-Saint-Sauveur;

ATTENDU Que les travaux d'aménagement ont été complétés conformément à la demande de permis;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de l'urbanisme en date du 9 octobre 2015

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la compagnie LDP Construction la somme de 31 500 \$ et à la compagnie 9177-8290 Québec inc la somme de 4 500 \$ à titre de remboursement des dépôts de garantie pour l'aménagement paysager.

**RÉSOLUTION 622-10-2015**  
**ARRÊT DES PROCÉDURES**  
**REMISE EN ÉTAT DU CHEMIN GALÈNES-BLEUES**  
**ANNULATION RÉSOLUTION 486-08-2014**

ATTENDU La résolution 486-08-2014 mandatant le bureau de Prévost, Fortin, Daoust pour déposer devant la Cour Supérieure du Québec les requêtes nécessaires afin d'obtenir la remise en état des lots P286 et P310 suite à des travaux de construction d'un chemin et l'abattage de cinquante arbres matures à proximité d'un milieu humide sans aucune autorisation et en contravention avec la réglementation en vigueur;

ATTENDU Le dépôt du rapport d'expert biologiste Horizon Multi ressources inc en juin 2015 recommandant de laisser la nature faire son œuvre;

ATTENDU La recommandation numéro SU-04-10-15 de la commission d'urbanisme en date du 5 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE La résolution 486-08-2014 soit annulée et conséquemment l'arrêt des procédures pour la remise en état amorcées à la Cour Supérieure soit ordonnées.

**RÉSOLUTION 623-10-2015**  
**MANDAT AVISEURS LÉGAUX**  
**ORDONNANCE**  
**130 DE LA VOIE LACTÉE**

ATTENDU la délivrance du permis de construction no. 2013-0908 le 12 novembre 2013 et concernant la construction d'une piscine et d'un garage détaché au 130 De La Voie Lactée;

ATTENDU que le délai de validité de ce permis est de douze mois;

ATTENDU que ce délai est échu;

ATTENDU qu'un inspecteur en bâtiments a constaté le 16 septembre 2014 et à nouveau le 19 août 2015 que la piscine installée n'est pas sécurisée au moyen d'une clôture conforme et telle que présentée à la demande de permis;

ATTENDU qu'un inspecteur en bâtiments a constaté le 16 septembre 2014 et à nouveau le 19 août 2015 que la construction du garage détaché n'est pas terminée;

ATTENDU les demandes et avis de correction transmis par la Ville dont celles du 16 septembre 2014, du 10 octobre 2014 et du 8 juillet 2015;

ATTENDU qu'à ce jour, le propriétaire n'a pas répondu aux avis de correction transmis par la Ville et n'a réalisé aucun geste ni aucune action permettant de comprendre qu'il tente de régulariser la situation;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le cabinet Prévost, Fortin, D'Aoust soit mandaté pour déposer devant la Cour supérieure du Québec les requêtes nécessaires afin qu'il soit ordonné au propriétaire de clôturer la piscine non conforme, de finaliser les travaux de construction du garage et de nettoyer le terrain des débris et déchets de toutes sortes.

**RÉSOLUTION 624-10-2015**  
**REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE**  
**AMÉNAGEMENT PAYSAGER**  
**46 CHEMIN BELLEVUE**

ATTENDU le dépôt pour garantir la conformité des aménagements paysagers pour la propriété du 46 chemin Bellevue;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre au propriétaire du 46 Bellevue la somme de 2 000 \$ à titre de remboursement de la balance du dépôt de garantie pour l'aménagement paysager.

**COMMENTAIRE 625-10-2015**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de septembre 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 113 permis d'émis en septembre pour un total de 5 611 661 \$ soit un total à date pour l'année 2015 de 39 941 600 \$ comparativement à 18 170 000 \$ pour la même période en 2014.

**RÉSOLUTION 626-10-2015**  
**ACQUISITION DE BUTS DE SOCCER**

ATTENDU La nécessité de remplacer des buts de soccer qui sont très abîmés et moins sécuritaire;

ATTENDU Les demandes de prix faites auprès de deux fournisseurs;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de la Vie Communautaire en date du 6 octobre 2015;

ATTENDU Que les argents pour la présente résolution proviennent du fonds de parc de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de buts de soccer à 7 chez Groupe Sports Inter Plus au montant de 4 524,27 \$ incluant les taxes et de buts de soccer à 11 chez Distribution Sports Loisirs au montant de 4 851,95 \$ incluant les taxes.

**RÉSOLUTION 627-10-2015**  
**SOUPER ANNUEL**  
**TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU SKI**

ATTENDU : Le rapport du greffier en date du 14 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de cinq billets au coût de 125 \$ chacun (taxes incluses) pour assister au souper annuel du Temple de la renommée du ski le 24 octobre 2015.

**RÉSOLUTION 628-10-2015**  
**CAMPAGNE DE FINANCEMENT ASSOCIATION RÉGIONALE DE**  
**LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES**

ATTENDU La campagne de financement de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 14 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à remettre une somme de 500 \$ à l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides dans le cadre de leur campagne de financement.

**RÉSOLUTION 629-10-2015**  
**MARCHETHON ANNUEL POUR L'ÉCOLE MARIE-ROSE**

ATTENDU : La demande en date du 6 octobre 2015 de la direction de l'école Marie-Rose pour tenir le marchethon annuel;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'école Marie-Rose à tenir son marchethon annuel le 5 novembre 2015 en s'assurant de la participation du service de police.

**RÉSOLUTION 630-10-2015**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**OPÉRATION NEZ ROUGE**

ATTENDU : La tenue en 2015 de l'opération Nez rouge pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 1 000 \$ est accordée à Opération Nez Rouge pour l'année 2015.

**RÉSOLUTION 631-10-2015**  
**SOUPER GALA DES GRANDS CHEFS AU PROFIT**  
**SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 14 octobre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le Souper Gala des grands chefs au profit de la Société Canadienne du Cancer qui se tiendra le 13 novembre 2015 et ce, à raison de 250 \$ le billet (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 632-10-2015**  
**MAINTIEN DE L'APPELLATION DE L'ÉCOLE MARIE-ROSE**

ATTENDU La réorganisation administrative des écoles de Saint-Sauveur sous l'appellation «École Primaire de St-Sauveur» avec l'école de la Vallée et le pavillon Marie-Rose;

ATTENDU Que le nom de l'école Marie-Rose est utilisé depuis des décennies et représente un lien historique pour les citoyens de Saint-Sauveur qui, pour un grand nombre d'entre eux, y ont passé leurs premières années scolaires;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur demande à la Commission Scolaire des Laurentides de maintenir l'appellation de Marie-Rose pour le pavillon de la rue Filion en respect avec l'histoire de Saint-Sauveur.

**RÉSOLUTION 633-10-2015**  
**DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE**  
**L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE NOMMER UN**  
**CONCILIATEUR DANS LE DOSSIER D'ANNEXION AVEC MILLE-**  
**ISLES**

ATTENDU La lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 19 août 2015 approuvant le règlement 309-A-2014 de la Ville de Saint-Sauveur ayant pour but d'annexer le lot 3 207 688 de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU La lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 19 août 2015 approuvant le règlement 309-B-2014 de la Ville de Saint-Sauveur ayant pour but d'annexer les lots 3 207 694, 3 207 695 et 3 207 696 de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU Qu'à la demande de l'une ou l'autre des municipalités concernées le Ministre nommera un conciliateur dans le but d'aider les municipalités à conclure un accord sur le partage de l'actif et du passif;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Demande soit faite au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de nommer un conciliateur dans le but d'aider les municipalités à conclure un accord sur le partage de l'actif et du passif.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 634-10-2015**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire